



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2020**



N° DEL 2020.06.03/051

**Thème : INSTITUTION
ET VIE POLITIQUE 3**

**Objet : Avis du conseil
municipal sur le
maintien de madame
Catherine GUIGLI,
adjointe au maire dans
ses fonctions.**

Convocation :

Date : 28/05//2020

Affichage : 28/05/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 17

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 21

Le **mercredi 3 juin 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DJEFFAL Mohamed, GAILLARD Éliane, PROREL Alain, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

PETELET Renée donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à FROMM Gérard ;
BRUNET Pascale donne pouvoir à RAVEL Fanny ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLA

Secrétaire de séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : FROMM Gérard

Vu l'élection de Madame Catherine GUIGLI au poste de 5^{ème} adjointe le 4 avril 2014 ;

Vu l'arrêté n°16-2014 du 14 avril 2014 portant délégation de fonction et de signature à Madame Catherine GUIGLI, 5^{ème} adjointe au Maire, en charge de la Politique des Solidarités ;

Vu la délibération n° DEL 2015.09.23/162 du 23 septembre 2015 portant détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre des adjoints ;

Vu l'arrêté n°AG 2020.04.08/024 du 8 avril 2020, portant retrait de délégation de signature à Madame Catherine GUIGLI, 4^{ème} adjointe au Maire ;

Vu l'arrêté n°AG 2020.04.28/030 du 28 avril 2020, portant retrait de délégation de fonction à Madame Catherine GUIGLI, 4^{ème} adjointe au Maire ;

Considérant que les dispositions de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales précisent que « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions » ;

Considérant, que la délibération par laquelle le conseil municipal se prononce sur le maintien dans ses fonctions d'adjoint au Maire est adoptée selon les modalités générales, Art L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à savoir le vote à scrutin public ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas maintenir Madame Catherine GUIGLI dans ses fonctions d'adjointe au Maire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (RASTELLO Ann)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 3 DEL
2020.06.03/051

PUBLIÉ LE **09 JUIN 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM


